

## Compte rendu de séance

### Séance du 10 Novembre 2025

L' an 2025 et le 10 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. SALMON Hervé, 1er adjoint.

**Présents** : Mmes : BUSSINGER Céline, CAMUEL Mélody, COCATRIX Sabine, GAGNAIRE Florence, GOUIN Florence, LAVERGE Sandrine, MM : BARRAU Nicolas, BAZILLE Guillaume, FUCHE Jérôme, GUILLÉ Grégory, OKSENHENDLER Cédric, SALMON Hervé

**Excusé ayant donné procuration** : M. GUERRIER Pascal ayant donné procuration à M. SALMON Hervé

**Absent** : M. CHAUVIN Julien

**A été nommée secrétaire** : Mme COCATRIX Sabine

#### SOMMAIRE

- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX - 28 10112025
- Subvention exceptionnelle à L'ASPTG(l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Thimert-Gâtelles) suite à la fête du 21 juin 2025 - 26 10112025
- ADHESION D'UNE COMMUNE A LA COMPÉTENCE " CONSEIL ÉNERGÉTIQUE" - 29 10112025
- Demandes de subventions et/ou dons - 27 10112025
- MODIFICATION DES STATUTS DU SIA THIMERT - ARTICLE 5 - 30 10112025

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX** **réf : 28 10112025**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17, L.1311-19, R.1311-9,

Vu le code de la construction et de l'habitat et notamment ses articles L421-3, L.422-2 et L.422-3,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2422-12,

Vu le décret n°93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie,

Vu le décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires,

Vu la délibération n° CC 2024-048 du conseil communautaire du 13 mai 2024 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération - extension de la compétence "Gendarmerie" au périmètre de la commune de Nonancourt,

Vu la délibération n° CC 2023-021 du 20 mars 2023 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération - renforcement des compétences communautaires pour faciliter la transition énergétique du territoire en matière de production d'énergies renouvelables et de performance énergétique,

Vu la délibération n° CC 2025-152 du 23 septembre 2025 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération - extension de la compétence supplémentaire "gendarmerie" et précisions sur la compétence "réseaux de chaleur urbain", et sa notification aux communes membres,

Vu le projet de statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux relatif à l'extension de la compétence gendarmerie et aux précisions apportées à la compétence " réseaux de chaleur urbain".  
Entendu le rapport de présentation.

## **DÉCIDE**

**Article 1** : d'émettre un avis favorable au projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

**Article 2** : de charger Monsieur le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de modifications statutaires prévue à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

### **Subvention exceptionnelle à L'ASPTG(l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Thimert-Gâtelles) suite à la fête du 21 juin 2025**

**réf : 26 10112025**

M. SALMON, adjoint au maire expose aux membres du conseil municipal suite à la fête communale du 21 juin 2025, que l'ASPTG avait pour mission la centralisation de la trésorerie avec les différentes prises en charges par les associations de la commune.

L'ASPTG après la finalisation du tableau de financement qui fait apparaître les dépenses et les recettes engendrées par la fête du 21 juin 2025, la commune doit subventionnée la somme de 2 468,25€ (1 741€ par de financement des repas + 727,25€ de bénéfices pour les associations participantes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant de 2 468,25€ pour l'ASPTG.

### **ADHESION D'UNE COMMUNE A LA COMPÉTENCE " CONSEIL ÉNERGÉTIQUE"**

**réf : 29 10112025**

Monsieur le 1er adjoint rappelle que les dépenses énergétiques des collectivités représentent une part non négligeable de leur budget de fonctionnement.

A cet égard, soucieux d'aider ces dernières à mieux maîtriser leurs dépenses et leurs consommations d'énergie ainsi qu'à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a développé un service mutualisé de suivi énergétique des bâtiments publics. A travers l'intervention de conseillers spécialisés, ce service consiste globalement à :

- o réaliser des études énergétiques sur le patrimoine bâti des communes,
- o assurer un suivi (analyse des consommations et dépenses d'énergies, identification des dérives de consommation, optimisation des contrats, proposition d'actions de maîtrise de la demande en énergie, hiérarchisation des priorités...),
- o accompagner techniquement et financièrement les projets de rénovation énergétique et développer les énergies renouvelables,
- o sensibiliser les élus, les agents et les utilisateurs de locaux à l'efficacité et à la sobriété énergétique.

Dans ce cadre, le partenariat proposé par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir permet aux communes de bénéficier d'une assistance technique durable et de les aider à construire une véritable stratégie énergétique applicable à leur patrimoine.

#### **En accord avec ces propositions, le conseil municipal, après avoir délibéré :**

- o **Approuve** l'adhésion de la commune, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à la compétence Conseil énergétique développée par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.
- o **Approuve** le règlement de service élaboré à cet effet par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, lequel précise les modalités d'exercice de la compétence.
- o **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Demandes de subventions et/ou dons**

**réf : 27 10112025**

Le conseil Municipal établit comme suit la liste des subventions attribuées au titre de l'année 2025 :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT ATTRIBUÉ</b> <b>Vote POUR à l'unanimité</b>
MFR	50€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention cette année à l'association Prévention Routière, à l'AFMTÉLÉTHON.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de don pour un voyage au Campus NaturAlim de Chartres.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIA THIMERT - ARTICLE 5**

**réf : 30 10112025**

Par délibération, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de Thimert-Gâtelles au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Thimert créé par arrêté préfectoral en date du 18 juin 1942.

Les statuts annexés prévoyaient à l'article 5 la représentation des communes en nombre de délégués.

Sur proposition formulée par Monsieur le Président, le comité syndical s'est réuni le 24 juillet 2025 pour décider la modification statutaire suivante :

**Article 5** : le comité syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire. Chaque commune désigne un délégué suppléant en nombre égal à celui des délégués titulaires. Le délégué suppléant est appelé à siéger en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Le conseil municipal, après délibération, approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Thimert.

**Questions diverses :**

- Point des travaux :

Restaurant scolaire : Les travaux de toiture sont faits ainsi que le désamiantage.

Les prochains travaux sont en prévision pour février 2026 en fonction du matériel reçu (isolation, huisseries, préau)

- Voir pour une programmation d'une prochaine réunion avant la fin de l'année.

- Intervention à prévoir au lotissement St Laurent pour des nids de chenilles.